



# ville d'Annay

Annexe de "La Vie Annaysienne"

# COMPTE-RENDU

## RÉUNION DU 21 MAI 2019

### Présents :

Monsieur TERLAT Yves  
Madame MOREN Michèle  
Monsieur DANCOISNE Albert  
Madame DUPAYAGE Angèle  
Monsieur CHATELAIN Lucien  
Madame BEAUCOURT Astrid  
Monsieur DEDOURGE Tony  
Madame CHRISTMANN Chantal  
Monsieur MATTEI Daniel  
Monsieur GAPENNE Marcel  
Madame CROMBEZ Nadia  
Madame PARISOT Michèle  
Monsieur VANDENBORREN Claude  
Madame DEMEYERE Martine  
Monsieur DRUELLE Claude  
Monsieur FROISSART Pascal  
Monsieur LELEUX Pascal  
Monsieur KUSNIREK David  
(arrivé à 18h42)  
Monsieur BIDAULT Bernard  
Monsieur BOURSIER Yves

### Excusés :

Madame DELANNOY Nathalie  
(pouvoir à Madame MOREN)  
Madame SOWINSKI Yvelise  
(pouvoir à Monsieur DANCOISNE)  
Monsieur LEGRIN Alain  
(pouvoir à Monsieur CHATELAIN)  
Monsieur BRULIN Frédéric  
(pouvoir à Madame BEAUCOURT)  
Madame SWINIARSKI Andrée  
(pouvoir à Monsieur BIDAULT)  
Monsieur SEGARD Marie  
(pouvoir à Monsieur LELEUX)

### Absents :

Madame WATTIEZ Laurence

impression : Mairie d'Annay



## 1. ARRÊT DE PROJET DU PLU

*Madame DUPAYAGE quitte la séance et ne participe ni à la présentation ni au vote du PLU. Monsieur KUSNIREK rejoint l'assemblée à 18h42, durant la présentation.*

Monsieur le Président cède la parole à Madame Emilie SARAPATA, du cabinet URBYCOM, pour la présentation des documents liés au PLU (Plan Local d'Urbanisme). Elle rappelle l'objet de l'arrêt de projet du PLU qui va ensuite être soumis aux avis des personnes publiques puis à une enquête publique menée par une personne nommée par le tribunal.

Madame SARAPATA rappelle les thématiques évoquées en séance de conseil le 11 octobre 2018 lors du débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables). Elle présente ensuite l'étude réalisée sur les besoins en logements et présente les zones d'extension qui existaient déjà dans les documents opposables : le Bois des Mottes en particulier. Elle en profite pour rappeler l'approbation des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) en conseil municipal du 26 février 2019. Jean-Claude VANDENBORREN questionne sur les aménagements sécuritaires sur la RD 917 en lien avec l'installation de l'enseigne LIDL. Monsieur le Président explique que le Département du Pas de Calais définira sur ce point les règles à suivre.

Madame SARAPATA rappelle les obligations légales et les objectifs liés à la révision du PLU : le « grenelliser » et se conformer aux lois relatives à la SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain). Elle présente le plan de zonage de la commune et présente de ce fait les zones réservées par la commune.

Monsieur CHATELAIN attire l'attention sur la nécessité de réserver davantage d'espace au cimetière pour un éventuel agrandissement, au-delà de ce qui est déjà réservé. Monsieur le Président, conforté par Madame SARAPATA, explique que les réserves de terrain pour les projets

communaux ne se font que sur les terrains privés. La commune étant propriétaire des terrains concernés par la remarque de Monsieur CHATELAIN, il n'y a pas lieu de faire figurer de réserves supplémentaires.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée doit valider ce jour l'arrêt de projet du PLU et qu'il ne s'agit pas du PLU définitif : les mois qui suivent vont permettre aux personnes publiques, aux habitants, de faire part de leurs remarques afin de faire évoluer encore ce document d'urbanisme. Madame SARAPATA conforte en indiquant que 6 à 7 mois incompressibles seront nécessaires à la clôture du PLU.

L'arrêt de projet du PLU est validé à l'unanimité (moins Madame DUPAYAGE).

## **2. CONTRACTUALISATION AVEC LE DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS**

L'assemblée a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer un livret de contractualisation avec le Département du Pas de Calais concernant le développement des réponses aux besoins de la population en matière d'équipement sportif et les problématiques de sécurité du réseau routier dans le but d'améliorer l'attractivité du territoire.

Concrètement, le Département s'engage via ce livret à accompagner la commune dans son projet de construction de salle de sport inscrite dans la Troisième Révolution Industrielle (bâtiment à énergie positive) et à l'aménagement global de la RD 917 et son impact sur la RD 39.

## **3. DEMANDE DE SUBVENTION FIPD POUR LA SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**

L'assemblée a autorisé, à l'unanimité, la sollicitation d'une subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la sécurisation des établissements scolaires (vidéosurveillance des bâtiments et modification des clôtures et portails des quatre écoles).

## **4. CESSIION DE TERRAIN CADASTRÉ SECTION AC 99-1076, SIS 24 IMPASSE DES JARDINS**

Le Conseil a autorisé, à l'unanimité, la cession de la parcelle ci-dessus référencée à Madame BONDOIS, co-héritière du logement qui y est construit, au prix fixé par le Service des Domaines.

## **5. ADMISSION DE VALEUR EN CRÉANCES ÉTEINTES**

L'assemblée a autorisé, à l'unanimité, l'admission en non-valeur d'une créance éteinte de 4 307,20 €, ayant pour origine les impayés de loyer de l'association CONTRESENS suite à jugement de clôture du Tribunal de Grande Instance de Béthune pour insuffisance d'actifs.

## **6. MOTION DE SOUTIEN À LA POPULATION RETRAITÉE**

Madame DUPAYAGE a fait lecture d'un courrier d'une intersyndicale composée de neuf entités qui soumet aux élus des collectivités une motion en faveur de la population retraitée. Elle a étayé la situation faite aux aînés par des chiffres éloquentes ici sur Annay. Monsieur KUSNIREK lui a donné raison et a dit que les salariés / ouvriers étaient dans la même situation.

L'assemblée a validé, à l'unanimité l'adresse d'une motion au gouvernement pour réclamer la prise de mesures d'urgence (hausses des pensions) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.

## DIVERS

Monsieur Boursier questionne Monsieur le Président sur une décision prise au titre de la mise en œuvre d'un arrêté de péril dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

Monsieur le Président explique à l'assemblée la mesure de précaution qu'il a du mettre en œuvre sur la base d'un rapport transmis en mairie par l'opérateur de l'agglomération en charge de l'amélioration de l'habitat et informe sur la procédure qu'il a du engager.

*La séance est levée à dix-neuf heures vingt minutes.*

## LEXIQUE

- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation
- SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain
- RD : Route Départementale
- CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales



Notre groupe a voté une motion contre le compteur LINKY en conseil municipal de Décembre et le Préfet vient de déposer une requête en annulation au tribunal administratif. Cette motion faisait suite à la réunion publique de janvier animée par le collectif ACCAD. Elle a accueilli une bonne centaine d'habitants.

Certains étaient venus pour obtenir une information sur ces compteurs dits communicants, preuve que la société et les pouvoirs publics n'agissent pas avec suffisamment de transparence.

D'autres, opposés à ces nouveaux compteurs, ont fait part de leur inquiétude sur la santé (émission d'ondes, sur la sécurité (incendie de compteurs,) sur les risques de diffusion d'informations privées, sur l'aberration économique et l'inutilité du remplacement d'appareils qui fonctionnent bien.

A ce jour et malgré les arguments ci-dessus, aucune ligne ne bouge pour discuter, modifier le programme de l'opérateur. D'autres pays ont pourtant fait marche arrière et opéré d'autres choix pour leurs habitants ! Cette situation nous a conduit à engager cette délibération afin d'alerter sur le principe de précaution et sur l'impérative nécessité de tenir compte du choix individuel des habitants.

Ce sont ces arguments qui sont contestés auprès du tribunal administratif. Aussi, les élus de notre groupe continueront toutes les actions pour que la loi change et que les individus soient respectés dans leur choix.

Cette action politique que nous continuerons, a besoin de votre soutien et Jean Claude Van Den Borren, conseiller délégué à l'environnement, se tient à votre disposition sur le sujet. Il accompagnera, pour notre groupe, les courriers de rejet de LINKY que vous pourrez lui adresser.

Quelques communes du secteur et en France relayent également cette vive inquiétude des habitants. Souhaitons que ces revendications soient entendues de nos élus nationaux ! Les règles doivent bouger, d'autres solutions existent.

**Vos élu(e)s de l'Union Annaysienne : Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandendorren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demèyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.**

---

**NOUS CONTINUERONS A VOUS INFORMER ET ECHANGER... MAIS AILLEURS !**

Comme l'immense majorité d'entre vous, nous nous désespérons de la triste gestion des affaires communales...

Jamais résignés, nous resterons vigilants en Conseil municipal et nous continuerons à vous informer et échanger... mais ailleurs ! Car tout vous regarde.

**Nous n'avons rien, nous, à vous cacher.**

Et tous vos avis nous intéressent.

**Andrée SWINIARSKI, Marie SEGARD, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Yves BOURSIER et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux du groupe "Rassemblement pour l'avenir".**